

furent pas témoins oculaires, soit parce qu'on découvre fréquemment chez l'un et l'autre évangéliste un certain manque d'ordre ou des divergences dans la succession des faits qu'ils racontent, soit parce que, étant venus et ayant écrit plus tard, ils ont dû nécessairement attribuer à la pensée du Christ et des apôtres des conceptions qu'elle n'avait pas, ou raconter des faits plus ou moins altérés déjà par l'imagination populaire, soit enfin parce que chacun d'eux s'est laissé entraîner, pour les besoins du but qu'il se proposait, par des idées dogmatiques préconçues ?

R. — Oui, pour la première partie, non, pour la seconde.

II

DE LA QUESTION SYNOPTIQUE OU DES RELATIONS RÉCIPROQUES ENTRE LES TROIS PREMIERS ÉVANGILES

Pareillement, aux doutes suivants qui lui ont été proposés, la Commission *De Re Biblica* a décidé de faire les réponses qui suivent :

1° Tout en se conformant aux règles qui, d'après ce qui a été précédemment établi, doivent être rigoureusement observées, spécialement en ce qui concerne l'authenticité et l'intégrité des trois Évangiles de Mathieu, Marc, et Luc, l'identité substantielle de l'Évangile grec de Mathieu avec son premier texte original, comme au-si en ce qui touche la date de composition de ces divers Évangiles, les exégètes ont-ils la permission, pour expliquer les ressemblances et divergences réciproques de ces Évangiles, au milieu de tant d'opinions diverses et opposées des critiques, de discuter librement et de recourir à l'hypothèse d'une tradition, écrite ou orale, ou même à celle de la dépendance d'un évangéliste par rapport à celui ou à ceux qui l'ont précédé ?

R. — Oui.

2° Faut-il considérer comme observant les règles établies ci-dessus ceux qui, sans pouvoir se baser sur aucun témoignage de tradition ou aucune preuve historique, embrassent facilement l'hypothèse communément dite *des deux sources*, et qui s'efforcent d'expliquer la composition de l'Évangile grec